



**CREPS**  
MONTPELLIER



**CREPS DE MONTPELLIER**  
**2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER**  
Tél Standard Formations : 04 67 61 74 67  
Mail : [formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr)

**DOSSIER D'INFORMATION pour la formation au**  
**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**  
**Spécialité : Éducateur sportif**  
**Mention : ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION**

**À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE S'INSCRIRE**

**LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLÔME**

L'éducateur(trice) sportif(ve) d'activités aquatiques exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure. Les modes d'intervention qu'il développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et des préventions des maltraitances.

**LA FORMATION**

La formation au BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation prépare les candidats à l'obtention des 4 Unités de Compétences (UC) constitutives du diplôme.

**LIEU DE LA FORMATION**

CREPS de Montpellier et en alternance en entreprise (collectivités, clubs...).

**OBJECTIF DE LA FORMATION**

- Acquérir les compétences permettant d'exercer le métier de Maître-Nageur Sauveteur dans les domaines de la surveillance, du secours, de l'hygiène, de la sécurité, de l'enseignement et de l'animation.
- Participer à l'organisation et au fonctionnement d'une structure
- Mettre en œuvre et conduire un projet d'animation
- Accueillir différents publics

**PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION**

La durée de la formation est d'environ 8 mois.

- **1173 h (824 h en centre et 349 h en entreprise).**

Les dates de la formation seront indiquées sur le site internet du CREPS lorsqu'elles seront définies.

## CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (PRÉ-REQUIS)

- Être titulaire de l'Attestation de l'unité d'enseignement de Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 (PSE 1) à jour du recyclage annuel avec production de l'attestation de recyclage annuel et diplôme du PSE1  
Pour les non-titulaires du PSE1 (**qui est obligatoire**), contactez : AQUALOVE ou LA CROIX ROUGE ou LES POMPIERS ou Montpellier SAUVETAGE qui proposent cette formation
- Etre admis à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)
- Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la natation daté de moins de trois mois au jour du déroulement du test préalable et de moins d'un an à la date de l'entrée en formation (attention modèle de certificat médical spécial pour les activités de la natation ci-joint)
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité (incluse dans votre assurance habitation)
- Fournir un extrait original de casier judiciaire n°3, daté de moins de 3 mois, pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers
- Fournir un certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les candidats de moins de 25 ans uniquement
- De préférence, justifier d'une ou de plusieurs expériences dans l'animation
- Avoir un vécu sportif

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

S'inscrire en ligne sur [www.creps-montpellier.org](http://www.creps-montpellier.org), compléter le formulaire d'inscription et fournir les documents demandés (téléchargement sur votre espace personnel) en respectant les délais.

**Attention : assurez-vous, avant de régler les frais d'inscription, de bien détenir les pièces demandées ci-dessus et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car les frais administratifs ne sont pas remboursables (Pour les admis en formation via le Programme Régional de Formation (PRF) Qualif Pro, certains frais pourront être remboursés).**

## ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION

### 1) Vérification des exigences préalables :

#### A. Les Tests d'Exigences Préalables (T.E.P.)

**Evaluez bien la difficulté des TEP et entraînez-vous en conséquence.**

Ces TEP (définis dans les textes réglementaires) vérifient que le candidat a le niveau requis pour accéder à la formation.

Les exigences préalables ont pour objet de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la spécialité « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

En outre, il doit être capable :

- d'assurer la sécurité de la pratique des pratiquants,
- d'intervenir dans tout milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident,
- d'assurer la recherche d'une personne immergée,
- d'extraire une personne du milieu aquatique,
- d'assurer les premiers secours,
- de s'intégrer dans le dispositif d'alerte,
- de réaliser une performance sportive de la natation.

Le candidat doit réussir le test technique suivant lié à sa pratique personnelle :

Test de performance sportive :

Il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre réalisée en moins de 16 minutes.

**Dispense des TEP**

DIPLOME	BPJEPS AAN Dispenses octroyées
<ul style="list-style-type: none"><li>- Attestation de réalisation d'un 800 mètres nage libre minimum en moins de 16 minutes en compétition de référence officielle de la Fédération française de natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération française de natation. Cette attestation est signée par le CTS de natation de votre région ou par le DTN de le FFN.</li><li>- Attestation de réalisation d'un 800 m nage libre en moins de 16 minutes. Performance attestée par le directeur régional de la jeunesse, des sports t de la cohésion sociale (DRJSCS)</li><li>- « Pass'sports de l'eau » et « Pass compétition » délivrés par l'Ecole de natation française (ENF).</li></ul>	Tests d'Exigences Préalables (TEP)

**B. Les épreuves de sélection**

**Accessibles uniquement si les TEP sont validés**, ces épreuves permettent un classement des candidats et une sélection en fonction des places disponibles. Les candidats seront classés sur la moyenne de 4 épreuves (le temps du 800m, le temps du 100 m 4 nages, l'épreuve écrite et l'entretien).

Elles consistent en :

- une **épreuve pratique de natation**

Cette épreuve de démonstration d'aisance aquatique consiste à réaliser un 100 mètres dans les 4 nages enchaînés (papillon dauphin, dos crawlé, brasse et crawl).

L'épreuve est réalisée en départ plongé en moins de 2 minutes et 10 secondes.

- une **épreuve écrite (durée 1 heure)**

Cette épreuve permet, à partir d'un sujet général sur les pratiques sportives, d'apprécier chez les candidats les capacités :

- d'expression écrite.
- de réflexion et d'analyse.

- une **épreuve d'entretien (durée 30 minutes)**

**Déroulement de l'épreuve :**

- Exposé de son parcours professionnel et de ses motivations.

**Critères d'évaluation :**

- Qualité de réflexion du candidat sur sa pratique des activités de la natation.
- Motivations pour l'enseignement de cette /ces pratique(s).
- Projet professionnel.
- Capacité à répondre aux questions posées.
- Comportement : attitude verbale, attitude non verbale (personnalité, aisance, etc...).

**CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION****1) Le positionnement**

Une fois le candidat sélectionné, le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et équivalences fixées par les textes réglementaires).

**2) Équivalences / Allègements / Dispenses**

	Dispense des EPMSP*	UC 1	UC 2	UC 3 Mention activités aquatiques de la natation	UC 4 Mention activités aquatiques de la natation
BPJEPS toutes spécialités	X	X	X		
BEESAN*		X	X	X	X
BPJEPS spécialité « activités aquatiques » assorti du certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »		X	X	X	X
BPJEPS spécialité « activités aquatiques »	X	X	X	X	
DE MNS* + 12 mois d'expérience professionnelle au cours des 5 dernières années		X	X	X	X
BF* 1 délivré par la FFN*	X				
BF*2 natation course délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 2 natation synchronisée délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 2 plongeon délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 2 water-polo délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 3 natation course délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 3 natation synchronisée délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 3 plongeon délivré par la FFN*	X	X	X	X	

BF* 3 water-polo délivré par la FFN*	X	X	X	X	
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC 1, UC 2, UC 3, UC 4)		X	X		
UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » (AAN) (BPJEPS en 10 UC)				X	
UC 7 + UC 9 du BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » (AAN) (BPJEPS en 10 UC)					X

\* ESMSP : exigences préalables à la mise en situation pédagogique

\* DE MNS / Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur

\* BEESAN / brevet d'éducateur sportif option « activités de la natation »

\* BF : brevet Fédéral

\* FFN : Fédération Française de Natation

**Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités aquatiques et de la natation » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.**

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS ou DDCSPP) de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la **DRJSCS Occitanie : 04 67 10 14 00**

### 3) Contenus et séquences de formation

La formation au BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation comporte **4 Unités capitalisables (UC)** qui font l'objet d'une évaluation. Leur certification se fait au travers de 3 épreuves.

Ces 4 UC se déclinent comme suit :

- UC 1 : Etre capable d'encadrer tout public dans tous lieux et toutes structures
- UC 2 : Etre capable de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- UC3 : Etre capable de concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.
- UC4 : Etre capable de mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.

### 4) Certification

3 épreuves certificatives sont organisées et permettent de valider les :

UC 1, 2 : projet d'animation en structure

UC 3 : pédagogie pratique

UC 4 : épreuve pratique de natation et de secourisme

## LES TARIFS

Frais administratifs (non remboursables sauf si prise en charge par la région) : **85,00 €**

Frais pédagogiques : contacter par mail le Département des Formations **pour demander un devis** : [formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr)

*Nous réalisons des devis non-contractuels, avant le positionnement. Ce positionnement est susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.*

**Attention** : avant de régler les frais d'inscription et les frais techniques s'il y en a, assurez-vous de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs et techniques ne sont pas remboursables** (Pour les admis en formation via le Programme Régional de Formation (PRF) Qualif Pro, certains frais pourront être remboursés).

## **LES FINANCEMENTS**

Des financements sont possibles pour les demandeurs d'emploi, salariés et indépendants, handicapés, sportifs de haut niveau ....

Consulter le site internet du CREPS : <http://www.creps-montpellier.org>, Onglet formation / Présentation et diplômes (en bas de page).

Cette formation est ouverte en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, autofinancement, Programme Régional de Formation Qualif Pro (sous réserve du vote de la région).

## **INFORMATION IMPORTANTE**

« Préalablement à son inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de son lieu de domicile. » Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagement.

## **COORDONNÉES**

<b>Coordonnateur de formation :</b>	M. Eric VALOGNES
<b>Secrétariat :</b>	Mme Vanessa AROCA
<b>Tél. Secrétariat :</b>	04 67 61 74 67
<b>Mail Secrétariat :</b>	<a href="mailto:formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr">formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr</a>
<b>Site internet :</b>	<a href="http://www.creps-montpellier.org">http://www.creps-montpellier.org</a>

## PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE POUR LES TEP

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de trois mois au jour du déroulement du test préalable et de moins d'un an à la date de l'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)
- PSE1 (Prévention et Secours en Equipe de Niveau 1) en cours de validité (attestation de formation continue annuelle) ou équivalent
- Diplôme du BNSSA à jour de recyclage
- Attestation de performance en compétition officielle signée par le CTS de votre région ou par le DTN pour être dispensé du 800 m nage libre
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide (incluse dans votre assurance habitation)
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des TEP (Cf. dossier d'information)

## PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE POUR LA FORMATION

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de trois mois au jour du déroulement du test préalable et de moins d'un an à la date de l'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)
- PSE1 (Prévention et Secours en Equipe de Niveau 1) en cours de validité (attestation de formation continue annuelle) ou équivalent
- Diplôme du BNSSA à jour de recyclage
- Justificatif de financement (facultatif)
- Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre)
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide (incluse dans votre assurance habitation)
- Extrait original de casier judiciaire n°3, datant de moins de trois mois, pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers
- Diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...)

- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements ou d'équivalences de droit (Cf. dossier d'information)
- Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.
- Lettre de motivation

**Pièces complémentaires :**

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

- Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les demandeurs d'emploi :

- Un avis de situation de Pôle Emploi datant de moins de 3 mois (disponible dans votre espace personnel)
- Pour les candidats éligibles au Programme Régional de Formation Qualif Pro (PRF), joindre obligatoirement la fiche de prescription

Pour les personnes en situation de handicap :

- L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.  
Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Pour les sportifs de Haut Niveau :

- Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
REGIONALE  
DE LA JEUNESSE DES  
SPORTS  
ET DE LA COHESION  
SOCIALE

OCCITANIE

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport**  
**Spécialité : Édicateur sportif**

**Mention : Activités Aquatiques et de la Natation**

**CERTIFICAT MÉDICAL**

***Daté de moins de trois mois au jour du déroulement du test préalable  
et de moins d'un an à la date de l'entrée en formation***

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION L'EXERCICE DES ACTIVITES PRATIQUEES AU COURS DE LA  
FORMATION ET A L'ACCOMPLISSEMENT DU OU DES TESTS PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION**

Je soussigné(e), .....,

docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu du test ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention "activités aquatiques et de la natation" du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné,

M./Mme .....

candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme ..... présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :  
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;  
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait le : ...../...../.....

À : .....

Signature et cachet (obligatoire) :

INFORMATIONS AU MEDECIN : page suivante

## **INFORMATIONS AU MEDECIN :**

### **A - Activités pratiquées au cours de la formation :**

Le(la) candidat(e) à la mention "activités aquatiques et de la natation" du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;

- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

**B - Test lié aux exigences préalables à l'entrée en formation :** test de performance sportive : il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

**C - Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap :** la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.